



Commune
de Donneloye

Démission au sein de la Municipalité

Après huit années passées à l'exécutif de la Commune, **Monsieur Jean Michel Pache** a décidé de mettre un terme à sa fonction de Municipal au 31 décembre 2019.

Une élection complémentaire est prévue le dimanche 24 novembre 2019

Cette élection aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est exclue tant au premier tour qu'au second tour éventuel.

Dépôt des listes :

Toute personne intéressée à faire partie de la Municipalité peut déposer une liste de candidature jusqu'au **lundi 28 octobre 2019, à 12 heures précises au greffe municipal.**

Toute liste de candidature doit :

- Porter une dénomination distincte et indique les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats
- Être signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile

Une liste type peut être demandée au greffe municipal.

Corps électoral :

Font partie du corps électoral communal :

- Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs
- Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs.

Pour la Commune : le greffe municipal